



Commune de  
Bullion

## Mairie de BULLION

### Procès-Verbal du Conseil Municipal du 05 juillet 2022

Séance du 5 juillet 2022  
Convocation du 1er juillet 2022  
Conseillers municipaux en exercice : 19  
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 19

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Paragot.

#### Présents

Monsieur Bruno BLONDEAU, Monsieur Patrick Boucher, Monsieur Xavier CARIS, Monsieur Eric CHABANNE, Monsieur Albert COLLARD, Madame Sophie COULARDEAU, Madame Patricia FREMAUX, Madame Catherine GABANELLE, Monsieur Nicolas JONQUERES (21h12), Madame Danièle LANGLOIS, Madame Evelyne LAVOINE, Monsieur Patrick LE MOIGNE, Madame Hélène LEMAIRE (20h57), Madame Isabelle MARGOT-JACQ, Madame Giulia VALENTE.

#### Représentés

Madame Fabienne HOFFMANN par Madame Catherine GABANELLE  
Monsieur Michaël LE SAULNIER par Monsieur Patrick LE MOIGNE  
Monsieur Dominique PIERROT par Monsieur Patrick LE MOIGNE  
Madame Céline THOMAS par Monsieur Bruno BLONDEAU

A été désigné secrétaire de séance : Madame Danielle LANGLOIS.

\*\*\*\*\*

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 juin 2022

#### scolaire / périscolaire

2. Tarifs de la cantine scolaire
3. Espace jeunes : projet éducatif
4. Espace jeunes : tarifs

#### Environnement

5. Projet de restauration des Cressonnières : modification du comité de gestion

#### 6. Points d'information

- Décisions du Maire
- Antenne orange
- Cantine scolaire
- Projets sécurité routière
- Safer : appel à candidature Les Carneaux
- Recrutements en cours
- Réunion Publique rue de l'Acquisition
- 14 juillet
- ...

7. Questions diverses (20 min).

#### 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 juin 2022

Madame Céline THOMAS demande la rectification suivante :

Point 11, questions diverses, ajouter :

Monsieur le Maire nous indique que le contrat avec Yvelines restauration impose un engagement de 2 ans minimum et que nous sommes donc encore liés pour 1 an (soit une fin en juillet 2023).

Mme THOMAS s'en étonne puisque lors de la commission petite enfance-enfance du mois de juin 2021, il a été mentionné que Monsieur le maire avait renégocié le contrat pour 1 an (soit une fin en juillet 2022).

Sans autre modification, le procès-verbal du conseil municipal du 07 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Tarifs de la cantine scolaire

VU la délibération du 6 juillet 2021 fixant les tarifs de la restauration scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2021,

- 4,50€ pour les repas « enfant »
- 5,80€ pour les repas « adulte »,
- repas fournis par les parents dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé : 2,28€.

CONSIDERANT les tarifs appliqués par Yvelines Restauration depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit une hausse d'environ 4%

CONSIDERANT la proposition d'augmentation vue en commission enfance du 20 juin 2022,

CONSIDERANT la proposition de mise en place d'une nouvelle tarification avec intégration du quotient familial comme suit :

Quotient familial	Abattement	Tarifs
TARIF Inférieur 6900 €	70%	1.40 €
6901 à 9168 €	50%	2.33 €
9169 à 11425 €	30%	3.26 €
11425 à 14405 €	10%	4.19 €
Supérieur à 14405 €	0%	4.65 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par une abstention (Madame Céline THOMAS) et 16 voix pour (Monsieur Bruno BLONDEAU, Monsieur Patrick Boucher, Monsieur Xavier CARIS, Monsieur Eric CHABANNE, Monsieur Albert COLLARD, Madame Sophie COULARDEAU, Madame Patricia FREMAUX, Madame Catherine GABANELLE, Madame Danièle LANGLOIS, Madame Evelyne LAVOINE, Monsieur Patrick LE MOIGNE, Madame Isabelle MARGOT-JACQ, Madame Giulia VALENTE, Madame Fabienne HOFFMANN, Monsieur Michaël LE SAULNIER, Monsieur Dominique PIERROT)

FIXE les tarifs comme suit au 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

- 4.65€ pour les repas « enfant »
- 5.95€ pour les repas « adulte »
- repas fournis par les parents dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé : 2.33€.

MET en place la tarification avec intégration du quotient familial suivant :

Quotient familial	Abattement	Tarifs
TARIF Inférieur 6900 €	70%	1.40 €
6901 à 9168 €	50%	2.33 €
9169 à 11425 €	30%	3.26 €
11425 à 14405 €	10%	4.19 €
Supérieur à 14405 €	0%	4.65 €

*Madame Hélène LEMAIRE entre en séance à 20h57*

### 3. Espace jeunes : projet éducatif

Monsieur le Maire indique que chaque commune est tenue de rédiger un projet éducatif municipal parallèlement au projet pédagogique présenté par les responsables de l'animation de ces activités.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Projet Educatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils collectifs de mineurs,

Considérant que ces objectifs sont formulés à partir des finalités, des valeurs, des choix liés à l'analyse des besoins du territoire, que souhaite promouvoir l'organisateur,

Lecture faite du projet éducatif de l'espace jeunes pour la période 2022-2025,

*Monsieur Nicolas JONQUERES entre en séance à 21h12.*

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ADOpte** le projet éducatif de l'espace jeunes pour la période 2022-2025 annexé à la présente délibération.

Monsieur Albert COLLARD demande quel était le budget initialement proposé. Monsieur le Maire indique qu'en 2016, il avait été indiqué un budget de 5800€ pour le matériel et 22000€ pour le fonctionnement annuel. Pour cette année, il a été budgété 10 000€ pour l'achat des meubles et matériels et 5 000€ pour le fonctionnement, sachant qu'il s'agit d'un fonctionnement pour une année non complète. Un point sur le budget total pour une année sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur Albert COLLARD demande si une discussion a été entamée avec BONNELLES pour une mutualisation du lieu. Madame Isabelle MARGOT-JACQ indique qu'elle a eu plusieurs contacts avec les élus de BONNELLES qui ne sont pas intéressés pour le moment.

L'espace jeunes pourra accueillir 30 jeunes maximum. Sur la commune de Bullion, nous dénombrons un peu plus de 150 jeunes de 11 à 17 ans. Les jeunes extérieurs à la commune ne seront pas admis cette année. La question sera revue l'année prochaine.

Monsieur Albert COLLARD demande si les caméras de vidéosurveillance seront tournées vers cet espace. Monsieur Eric CHABANNE indique qu'une caméra sera installée devant la salle Paragot, avec un balayage à 360° donc la salle Paragot et l'espace jeune (surtout l'accès) seront couverts. L'accès via la mairie sera couvert par la caméra installée à la mairie.

### 4. Espace jeunes : tarifs

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'ouverture prochaine de l'espace jeunes aux bullionnais âgés de 11 à 17 ans, il convient d'établir le tarif d'accès à ce service.

Il est proposé d'adopter une inscription annuelle à 20€. Pour les activités extérieures et les mini-

séjours une participation financière sera demandée. Elle sera modulée en fonction du quotient familial comme suit :

Quotient F	% de réduction
T1 : inférieur à 6 900€	23%
T2 : 6 901€ - 9 168€	17%
T3 : 9 169€ - 11 425€	11%
T4 : 11 425€ - 14 405€	6%
T5 : supérieur à 14 405 €	0%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
Vu l'adoption du projet éducatif de l'espace jeunes, par délibération du 5 juillet 2022,

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**FIXE** le tarif annuel d'accès à l'espace jeune pour les 11-17 ans à 20€

**DIT que** pour les activités extérieures et mini-séjours, une participation financière calculée en fonction du coût, sera demandée aux familles.

**DIT que** cette participation financière sera affectée d'un pourcentage de réduction en fonction du quotient familial comme suit :

Quotient F	% de réduction
T1 : inférieur à 6 900€	23%
T2 : 6 901€ - 9 168€	17%
T3 : 9 169€ - 11 425€	11%
T4 : 11 425€ - 14 405€	6%
T5 : supérieur à 14 405 €	0%

### 5. Projet de restauration des Cressonnières : modification de la composition du comité de gestion

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 7 juin 2022, le conseil municipal a décidé de créer un espace naturel protégé communal dénommé « Les Cressonnières » et a constitué un comité local de Gestion composé de :

- Le Maire ou son représentant
- 1 Conseiller municipal délégué à l'environnement
- 2 conseillers municipaux
- 2 membres de la commission environnement
- 1 représentant élu du PNR
- 1 représentant de l'ONF
- 2 agents du PNR
- 2 représentants des associations de défense de l'environnement bullionnais
- 2 habitants de Bullion

L'ONF nous fait part de son impossibilité de siéger dans ce comité. De plus, nous avons reçu de nombreuses candidatures des habitants de Bullion.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de modifier la composition du Comité local de gestion en supprimant le représentant de l'ONF et en ajoutant 2 habitants de Bullion (soit 4 habitants de Bullion).

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2022070626 du 7 juin 2022, portant création d'un espace naturel protégé communal dénommé « Les Cressonnères » et constituant un comité local de gestion, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **MODIFIE** le comité local de gestion institué par délibération du conseil municipal n° 2022070626 du 7 juin 2022, comme suit :
  - o Le Maire ou son représentant
  - o 1 Conseiller municipal délégué à l'environnement
  - o 2 conseillers municipaux
  - o 2 membres de la commission environnement
  - o 1 représentant élu du PNR
  - o 2 agents du PNR
  - o 2 représentants des associations de défense de l'environnement bullionnais
  - o 4 habitants de Bullion

## 6. Points d'information

### o Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal

01/07/2022	Non préemption		Rue du Clos des Vignes
18/06/2022	Non préemption	5	Clos de l'Eglise

### Informations diverses

- o Antenne 4G Orange

Monsieur le Maire indique qu'une réunion s'est tenue en mairie le 21 juin 2022 en présence d'un représentant de la DDT, de l'architecte des Bâtiments de France, d'un représentant de la Sous-préfecture et un représentant de Seine Yvelines Numérique. Lors de cette réunion, il a été annoncé que l'implantation dans la zone prédéfinie avec Orange (parcelle C n° 130) ne pouvait pas être autorisée car elle se trouve en forêt de protection. En effet, l'arrêté de dérogation évoqué en 2021 n'a toujours pas été pris et donc l'implantation en zone de protection est impossible. Monsieur le Maire a donc provoqué une réunion du COPIL qui se réunira le 07 juillet.

Orange ne sera pas pénalisée par ce non aboutissement puisqu'il y a eu un refus à l'instruction de la demande d'urbanisme. Monsieur le Maire a également informé notre députée Madame Aurore BERGE de la situation actuelle afin qu'elle puisse peut-être faire avancer le projet d'arrêté ministériel.

Monsieur Eric CHABANNE précise que le projet d'arrêté ministériel avait été annoncé pour l'automne 2021 mais il y a eu un rétropédalage. Nous ne pouvons pas attendre plus longtemps pour le dossier en cours car dans le cadre de la convention New Deal, Orange a un délai de 2 ans pour la mise en service de l'antenne. Même si la commune se désiste et que le délai ne court plus, il faut redéfinir une autre implantation dans un délai incompatible avec le projet d'arrêté ministériel.

Monsieur Albert COLLARD demande quand le délai d'Orange avait débuté. Monsieur le Maire répond que le délai initial avait débuté en avril 2021. Le nouveau délai de 2 ans débutera à partir de l'établissement du dossier d'information.

Une information du public sera faite fin septembre, début octobre sur les nouveaux points d'implantations. Lors de la présentation au public, Yvelines Seine Numérique et ANFR (Agence Nationale des Fréquences) se sont engagées à faire des ateliers pour expliquer les ondes émises par les antennes. Monsieur Albert COLLARD demande à quelle date maximale nous devons avoir trouvé un autre emplacement pour continuer à bénéficier du programme Newdeal et si l'installation peut se faire sur un terrain privé. Monsieur le Maire répond qu'il faut pour courant octobre avoir défini un ou deux points d'implantation possible. L'implantation peut être faite sur un terrain privé par le biais d'une convention. Les différentes possibilités seront étudiées en COPIL en respectant le PLU et la forêt de protection.

Monsieur Patrick BOUCHER s'étonne de ce refus d'implantation en forêt de protection puisque lors de

la venue de Monsieur O secrétaire d'Etat, le lieu était déjà en forêt de protection. Monsieur Le Maire lui répond qu'il en a conscience et c'est ce qu'il a indiqué aux services de l'Etat.

Madame Patricia FREMAUX pense qu'il faudrait alerter le nouveau Ministre délégué chargé de la transition numérique, Monsieur Jean-Noël BARROT.

Monsieur Nicolas JONQUERES demande s'il n'est pas possible de trouver un autre endroit d'implantation qu'en forêt de protection. Monsieur le Maire explique qu'une implantation hors forêt de protection implique d'être à moins de 300 mètres des habitations comme cela est demandé par le collectif. Le COPIL va travailler sur ces problématiques mais si aucun accord n'est trouvé entre les services de l'Etat, la commune, l'opérateur et les habitants, l'antenne ne verra jamais le jour.

Monsieur Patrick BOUCHER demande si l'antenne prévue au niveau de la station d'épuration ne suffit pas à couvrir tout Bullion. Monsieur le Maire répond que non. Cette antenne ne couvre pas tout ce qui se trouve au sud de la rue de l'Acquisition.

Madame Patricia FREMAUX se demande si ce ne serait pas un atout pour Bullion de rester en zone blanche et ainsi de ne pas exposer les habitants aux ondes.

Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'un problème de sécurité et de secours, par exemple, les pompiers ne peuvent pas joindre leur centre de secours avec leurs téléphones mobiles. Il en est de même pour les personnes âgées avec leurs appareils autonomes.

### o Cantine scolaire

Monsieur le maire expose : suite au dernier conseil municipal, et après en avoir discuté en bureau municipal, Monsieur le Maire avait souhaité que soit fait un test à la cantine scolaire pour transférer les aliments des barquettes plastiques vers des barquettes en inox, avant la cuisson. Il s'avère que ce genre de manipulation engendre de nombreuses difficultés concernant l'hygiène, la manutention et le temps :

- En ce qui concerne le temps de transfert, cela modifie le temps de travail des agents et donc une répercussion financière (coût supplémentaire),
- La garantie alimentaire risqué de ne plus être assurée par Yvelines Restauration mais par la collectivité avec la mise en cause directe de la responsabilité pénale du Maire en cas d'intoxication alimentaire,
- Les contenants en inox adaptés aux fours de la cantine scolaire avaient un délai de livraison de 6 semaines.

Il s'est donc avéré impossible de mettre en place ce test avant la fin de l'année scolaire. Le Bureau Municipal a décidé d'effectuer un audit de notre prestataire Yvelines Restauration pour s'assurer qu'il répond à toutes les clauses du cahier des charges. Un groupe de travail va être constitué. Il sera composé des membres suivants :

#### 5 élus

Michael LE SAULNIER  
Bruno BLONDEAU  
Céline THOMAS  
Catherine GABANELLE  
Giulia VALENTE

#### 3 parents de Parole

Diana Da Silva  
Audrey Astorino  
Angélique Peigne

#### 2 parents

Géraldine Saillant  
Laura Potier

La première réunion de ce groupe de travail aura lieu le 8 septembre 2022 afin de préparer les questions à poser à Yvelines restauration qui sera reçu en mairie par Monsieur le Maire le 13/09

Monsieur Nicolas JONQUERES demande si nous avons une convention ou un contrat avec Yvelines Restauration. Monsieur le Maire indique que nous avons signé un contrat de marché public dont l'échéance est 31 août 2023. Concernant le passage à l'inox, nous avons effectué une demande de devis mais nous devons faire attention à la notion de modification substantielle du contrat initial.

Monsieur Nicolas JONQUERES indique qu'il a été sollicité par de nombreux parents d'élèves pour faire cesser la réchauffe des plats dans des bacs en plastique car il y des tests scientifiques qui ont prouvé que cela joue sur la santé des enfants.

Monsieur le Maire indique que le bureau municipal travaille sur ce point depuis un mois. Mais l'arrêt du plastique ne peut pas être immédiat. Monsieur Albert COLLARD demande si le matériel de la cuisine (four, frigo. ) est mis à disposition par Yvelines Restauration. Monsieur le Maire lui répond que cela fait partie des clauses du contrat. Il n'est pas envisageable de changer nous-même ce matériel car sinon il pourrait y avoir une rupture de la garantie alimentaire et c'est le Maire qui deviendrait responsable en cas d'intoxication alimentaire. Dominique PIERROT et Bruno BLONDEAU étudient la possibilité de réaménagement de la cuisine avec un agrandissement. Si cette solution est envisagée, d'autres projets du programme électoral ne seront pas mis en œuvre. Il y aura forcément un arbitrage.

La visite de la cantine par les parents est difficile à mettre en place par rapport aux règles d'hygiène obligatoires. La possibilité de répondre à leur demande est à l'étude. Monsieur Albert COLLARD pense que l'intérêt de la visite est minime et qu'il serait plus judicieux d'inviter les parents à travailler sur un projet d'amélioration du service actuel. Monsieur le Maire indique que c'est le but du groupe de travail mis en place et c'est dans cette optique qu'il a été agrandi à 5 élus et 5 parents.

Monsieur le Maire proposera à Yvelines Restauration de se greffer à ce groupe.

#### ○ Projet de sécurité routière

Monsieur Eric CHABANNE souhaite apporter des informations complémentaires concernant le projet de sécurité routière.

IngénieurY ne peut pas être Maître d'œuvre dans ce dossier. Une consultation de Bureaux d'études spécialisés doit être lancée. Afin d'intégrer la future MOE dans la demande de subvention « Etude au titre du programme de sécurité routière », IngenierY se propose de suivre le dossier de consultation de MOE nécessaire à la réalisation des études, le suivi et la réception ultérieure des travaux. Les bureaux d'études proposés travaillent régulièrement dans les Yvelines :

- Ceramo (implanté à Melun 77)

- BEA (implanté à Ris-Orangis)

- Lusitano Ingénierie (implanté à Theuvy Achères 28).

Concernant le planning, il faut établir le cahier des charges, lancer la consultation, choisir le bureau d'études qui devra établir l'avant-projet avant d'effectuer une présentation aux habitants.

De ce fait, les travaux ne seront pas réalisés cette année mais plutôt au printemps 2023.

Le montant global estimé (pour les études et les travaux) s'élève à 217 000€ HT dont 27 000€ HT pour les études.

#### ○ Appel à candidatures de la SAFER pour les Carneaux

Monsieur le Maire a reçu 2 candidats potentiels concernant la reprise de la ferme des Carneaux. Les projets présentés demandent des modifications mineures du PLU notamment pour permettre l'implantation de gîte où la construction de serres agricoles. Monsieur le Maire souhaite savoir si le conseil municipal serait favorable à une modification simplifiée du PLU.

Madame Patricia FREMAUX n'est pas favorable car il lui semble qu'il s'agit de favoritisme et la création de nouveaux gîtes risque d'être impactante pour les gîtes déjà existants sur la commune. Monsieur le Maire lui indique qu'il ne s'agit pas de favoritisme car il s'agit de projets ayant un intérêt collectif, c'est pourquoi cela a déjà été fait pour la maison d'Ulysse par exemple ou pour le HPR. Quant à l'impact sur les gîtes existants, il est à prévoir et à étudier, comme celui qu'il pourrait y avoir sur les AMAP. Mais pour l'instant, il s'agit seulement de recueillir l'avis du conseil municipal pour permettre aux deux candidats d'avancer dans leur démarche.

Monsieur Albert COLLARD estime qu'il faut étudier la question dans le détail en ayant un projet détaillé. Monsieur le Maire n'a pas encore de projet détaillé à présenter, il s'agit pour le moment de pouvoir dire aux candidats si nous sommes ouverts à une possible révision de PLU, afin qu'ils puissent déposer leur projet à la SAFER avant la fin du mois.

Madame Danielle LANGLOIS demande si les terres agricoles resteraient en terres agricoles. Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura pas de modification de zonage.

A la question êtes-vous favorable à une révision du PLU, Patricia FREMAUX, Albert COLLARD et Nicolas JONQUERES se disent défavorable. Eric CHABANNE, Catherine GABANELLE, Fabienne HOFFMANN et Hélène LEMAIRE ne se prononcent pas.

#### ○ Recrutement en cours

Monsieur le Maire annonce que le poste de Directrice Adjointe du CLB va être pourvu par une évolution interne et un nouvel animateur a été recruté avec un début de contrat fin août.

Pour le poste d'agent comptable, deux candidats sérieux ont été reçus.

Le premier candidat pourrait prendre le poste le 1<sup>er</sup> octobre et le deuxième candidat, le 1<sup>er</sup> septembre. La décision finale devrait être prise à la fin de la semaine.

#### ○ Réunion Publique – rue de l'Acquisition

Monsieur Eric CHABANNE indique qu'une réunion publique concernant les travaux rue de l'Acquisition s'est tenue le 28 juin dernier. 36 personnes étaient présentes, représentant 20 propriétés. Au cours de cette réunion, le projet a été présenté puis les habitants ont pu faire part de leurs réflexions.

Les sujets abordés étaient :

- La régularisation du foncier et emprise publique,
- L'assainissement pluvial, avec un rappel de la réglementation en matière d'eau pluviale et un point sur la capacité des exutoires,
- Présentation du type d'aménagement proposé.

Les riverains ont fait plusieurs propositions d'aménagement de sécurité comme la mise en sens unique, la mise en place de chicanes, ou d'écluses. Les riverains se sont également opposés à la mise en place d'un aménagement cyclable.

Le groupe de travail de la commission travaux va examiner les demandes des riverains. Une autre réunion publique sera ensuite programmée.

La réunion n'a pas porté sur la rue du Cousin car les travaux prévus dans cette rue sont différents mais le projet reste l'aménagement de la rue de l'Acquisition et la rue du Cousin.

La réunion a été appréciée par les personnes présentes.

*(le compte-rendu de cette réunion est annexé au présent procès-verbal)*

#### ○ 14 juillet

Le programme du 14 juillet est établi. Il commencera à 18h30 par un repas républicain (où chaque personne amène son pique-nique). A 22h00 aura lieu la retraite aux flambeaux puis à 23h00 il y aura un feu d'artifice. Toutes les aides sont sollicitées. Monsieur Albert COLLARD indique qu'il est disponible pour l'organisation.

#### ○ Mission Locale

Madame Isabelle MARGOT-JACQ a participé à l'assemblée générale de la mission locale où elle a été désignée secrétaire adjointe. La mission locale gère les jeunes de 16 à 25 ans en les aidant dans l'orientation, la recherche d'emplois... Bullion y adhère depuis 15 ans. La participation pour 2022 -2023 est de 0.88 €/Hab. En 2021, 16 jeunes ont fréquenté la mission locale.

#### ○ Opération voirie 2022.

Dans le cadre des subventions du programme du département, un certain nombre de petites opérations peuvent être présentées. Les opérations suivantes ont été retenues :

- Plateforme pour la borne à déchets verts à Moutiers
- Eaux pluviales Makalu / rue Saint Claude et la Clairière
- Sécurité routière rue de Videlles et rue des Parts

Pour un montant de 22 434€.

## 7. Questions diverses :

- Monsieur Albert COLLARD aimerait avoir des précisions sur la coupe d'arbres qu'il y a eu rue du Cousin. Monsieur le Maire explique qu'il est en train de rédiger un courrier aux habitants pour leur donner des informations sur le sujet. Le propriétaire a déposé une demande de coupe et abatage d'arbres morts et après examen des pièces du dossier, un accord lui a été octroyé pour l'abatage de 68 arbres. Monsieur le Maire va s'en référer au préfet pour savoir si la procédure suivie par la mairie dans le cadre de cette autorisation était correcte.

Monsieur Eric CHABANNE précise que si la demande de coupe d'arbres a bien été faite par le propriétaire, aucune demande de voirie n'a été réceptionnée en mairie pour l'exécution des travaux.

- Monsieur Nicolas JONQUERES indique que dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité, un évènement pour le démarrage de l'étude va être programmée à la rentrée. Il souhaiterait pouvoir faire la publicité de cet évènement sur le site internet de la mairie, par Illiwap ....

Madame Isabelle MARGOT-JACQ lui indique qu'un article peut être inséré dans le journal municipal qui va paraître le 30 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Prochain conseil municipal :

- 6 septembre
- 4 octobre